RAPPORT ANNUEL 2016

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES





SOMMAIRE

I - PRESENTATION DU SIRTOM DE LA REGION D'ARTENAY

- 1 Périmètre de la collectivité
- 2 Représentants de la collectivité
- 3 Compétences exercées par la collectivité

Page

Page 5

II - ORGANISATION DU SERVICE

- 1 Caractéristiques des collectes
- 2 Caractéristiques du réseau de déchetteries
- 3 Tonnages des différents flux collectés
- 4 Evolution des tonnages des déchets collectés
- 5 Flux des déchets/Modes de traitement
- 6 Modes de valorisation
- 7 Installations de traitement et localisation du syndicat de traitement
- 8 Erreurs de tri

III - COUT DU SERVICE

- 1 Principales prestations rémunérées à des entreprises
- 2 Principaux investissements réalisés par le SIRTOMRA
- 3 Participation au syndicat de traitement (BGV)
- 4 Indicateurs économiques
- 5 Coût de la TEOM

IV - COMMUNICATION

- 1- Le public scolaire, le grand public
- 2 Les visites de Begeval, Outils de communication

Page 12

Page 10

V - MESURES DE PREVENTION

- 1- Mesures de prévention / risques sur la santé
- 2- Mesures de réduction des déchets (quantité et nocivité)

Page 15

Page 16

VI - TABLEAU DE BORD DE SYNTHESE

- 1 Caractéristiques du syndicat de collecte
- 2 Indicateurs techniques sur les opérations de collecte
- 3 Indicateurs économiques



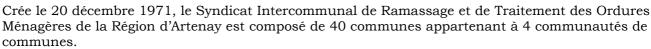






I - PRESENTATION DU SIRTOM DE LA REGION D'ARTENAY

1 - Périmètre de la collectivité



La population desservie est de 27 088* habitants, en croissance, répartis sur 11 895** foyers. Le territoire couvre 719 Km². Le contexte est semi-rural à rural, avec une densité de 37,67 habitants au Km².



Les déchetteries et le quai de transfert (fermé en 2007) sont la propriété du SIRTOMRA.





Le CVE et le CVM sont la propriété de Beauce Gâtinais Valorisation.

GROUPEMENT DE COMMUNES		Nombre de communes	Nombre d'habitants
Communauté de communes de la Beauce Loirétaine	(CCBL)	22	16 224
Communauté de communes de la Forêt	(CCF)	4	6 020
Communauté de communes de la Beauce de Janville	(CCBJ)	1	351
Communauté de communes de la Beauce d'Orgères (CCBO)		13	4 493
TOTAL		40	27 088

I - PRESENTATION DU SIRTOM DE LA REGION D'ARTENAY

2 - Représentants de la collectivité



Comité syndical

Les communautés de communes sont représentées par un nombre de délégués équivalent à deux titulaires et deux suppléants par commune membre (voir liste au dos du rapport). Le comité syndical règle par ses délibérations notamment :

- le vote du budget,
- l'institution et la fixation du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères demandé aux communautés de communes membres,
- l'approbation du compte administratif,
- les dispositions à caractère budgétaire prises par le syndicat,
- les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat,
- l'adhésion du syndicat à un établissement public,
- la délégation de la gestion d'un service public.

Bureau syndical

Le comité syndical élit en son sein le président, le bureau et quatre vice-présidents.

Président	M. Richard Jean-Louis	Villereau	CCF
	Mme Michelle Sevestre	Patay	CCBL
Vice Président(e)s	M. Pascal Gudin	Artenay	CCBL
Vice-Président(e)s	M. Marcel Peigné	Bazoches les Hautes	ССВО
	M. Jean-Paul Lachaume	Santilly	CCBJ
	Mme Isabelle Rozier	Patay	CCBL
	Mme Nicole Beaud'huy	St Lyé la Forêt	CCF
	M. Dominique Aubert	Bricy	CCBL
Membres	M. Bernard Texier	Chevilly	CCBL
	M. Patrick Albert	Neuville aux Bois	CCF
	M. Frédéric Legourd	Orgères en Beauce	ССВО
	M. David Ruffelaere	Villamblain	CCBL

Délégués à BGV

BGV est le syndicat de traitement auquel le SIRTOMRA a délégué sa compétence traitement (valorisation/élimination des ordures ménagères et tri de la collecte sélective)

CCF	M. RICHARD Jean-Louis	Villereau
CCBJ	M. LACHAUME Jean-Paul	Santilly
CCBL	M. GUDIN Pascal	Artenay
CCBL	Mme SOUBIEUX Annie	Artenay
ССВО	M. PEIGNE Marcel	Bazoches les Hautes
CCBL	M. JOLLIET Hubert	Chevilly
CCF	M. ALBERT Patrick	Neuville aux Bois
CCBL	Mme SEVESTRE Michelle	Patay
CCF	Mme BEAUD'HUY Nicole	Saint Lyé la Forêt

3 - Compétences exercées par la collectivité

Le SIRTOMRA assure, via des marchés publics de services passés avec des entreprises privées :

- La collecte des ordures ménagères en porte à porte,
- La collecte des emballages recyclables (hors verre) et des journaux en porte à porte,
- La collecte du verre en apport volontaire,
- La collecte des TLC (textiles, linge et chaussures) en apport volontaire,
- La gestion des déchetteries.

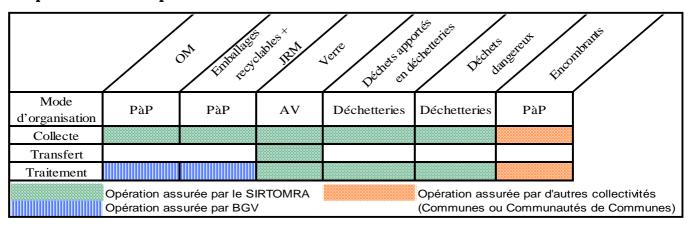
I - PRESENTATION DU SIRTOM DE LA REGION D'ARTENAY

Bref historique

1971	Création du S.I.R.T.O.M. de la Région d'Artenay pour une politique de modernisation de la gestion des déchets ménagers.
	Mise en place de colonnes d'apport volontaire pour le verre.
1973	Construction de l'usine de traitement à Sougy pour le broyage des ordures ménagères avant leur mise en décharge sur le même site.
1994	Ouverture de 3 déchetteries dans les communes chefs-lieux de cantons (Artenay, Patay et Neuville aux Bois).
1996	Fermeture de la décharge de Sougy. Equipement d'un quai de transfert pour la compaction des ordures ménagères avant transport pour mise en décharge à Mézières les Cléry.
	Mars : ouverture de la 4 ^{ème} déchetterie à Orgères en Beauce.
1999	Décembre : signature du Contrat Programme de Durée Eco-Emballages.
****************	Juillet : démarrage de la collecte sélective. Convention pour le traitement des OMR à
2000	Saran. Mise en place de colonnes d'apport volontaire pour les journaux, magazines.
******************	Septembre : avec le SITOMAP (Pithiviers) et le SICTRM de la Vallée du Loing, création du
2003	syndicat mixte de traitement des déchets « Beauce Gâtinais Valorisation » (BGV). Le
2003	Sirtomra a délégué sa compétence « Traitement » à BGV.
	1 ^{er} janvier : les déchets d'emballages (sauf verre) et journaux-magazines sont triés à
2005	Pithiviers. Les ordures ménagères sont toujours incinérées à Saran.
	Fermeture du quai de transfert de Sougy au 1 ^{er} avril. Les bennes partent de l'UTOM de
2007	Saran, où un quai de transfert provisoire est installé pour les emballages recyclables.

2008	Au 1 ^{er} octobre, les ordures ménagères sont incinérées au centre de valorisation énergétique (CVE) de Pithiviers. Au 1 ^{er} novembre, le point de départ des bennes de collecte est installé
2006	
*****************	à Pithiviers, les équipes de collecte changent. Au 1 ^{er} janvier, collecte des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) en
	déchetteries (convention OCAD3E/EcoLogic).
2009	Au 1 ^{er} avril, démarrage de la collecte multi-matériaux (emballages hors verre et journaux)
2010	en porte à porte.
2010	Réhabilitation des déchetteries de Neuville aux Bois (1er trimestre) et Patay (4è trimestre).
2011	Réhabilitation des déchetteries d'Artenay (1 ^{er} trimestre) et Orgères en Beauce (4è trimestre).
2012	Etude sur les modalités de collecte.
2013	Au 1 ^{er} avril nouveau marché de collecte : totalité du territoire en C1. Suppression des colonnes d'apport volontaire pour le papier.
2014	Renouvellement du parc de colonnes à verre début janvier 2014. Conventions avec de nouveaux éco-organismes en déchetterie : Dastri, Eco-DDS, Eco-Mobilier.
	1 ^{er} juillet 2015, 1ère benne éco-mobilier à la déchetterie de Neuville aux Bois, refonte du
2015	site internet. Le SIRTOMRA lauréat de l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la
	Croissance Verte » (TEPCV).
*******************	Réalisation et distribution d'un nouveau guide de tri subventionnée par TEPCV.
2016	Acquisition de matériels pour animations extérieures. Etude de marché pour l'exploitation
_010	des déchetteries.

Répartition des compétences



1 - Caractéristiques des collectes



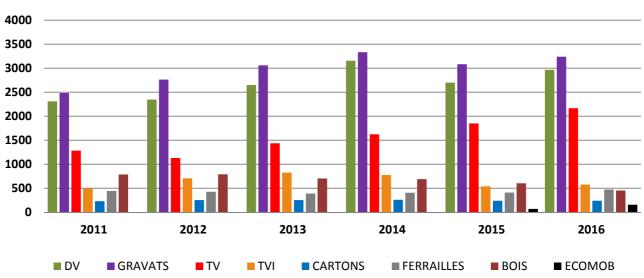
Collecte en porte à porte (PàP)	Prestataire	Fréquence de collecte	Contenant	% population desservie
OMR	Véolia Soccoim	C1	Variable	100 %
Collecte sélective emballages + JRM	Véolia Soccoim	C1	Bac gris/ couvercle jaune	100 %
Collecte en apport volontaire (AV)	Prestataire	Fréquence de collecte	Contenant	Densité de dotation
Collecte sélective verre	Véolia Soccoim	Fonction du taux de remplissage	Colonnes	1 colonne / 330 habitants

2 - Caractéristiques du réseau de déchetteries

Nombre de déchetteries	4
Nombre de décrietteries	4
Tonnage global entrant (tonnes)	10 773
Maitrise d'ouvrage « bas de quai » & « haut quai »	SIRTOMRA
Mode d'exploitation « bas de quai » & « haut de quai »	Prestataire Veolia (Soccoim)
Jours d'ouverture	2 à 4 jours/semaine
Nombre de visites 2016	83 694
Accueil déchets dangereux des ménages	oui
Accès professionnels	oui

- Déchetteries

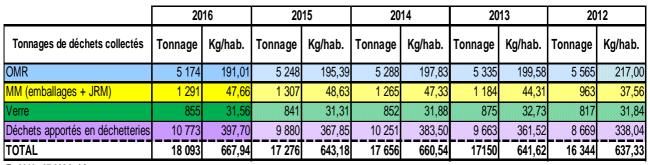
TONNAGE TOTAL PAR FLUX ET PAR ANNEE



On peut constater que les trois flux principaux sont les tout-venants, les gravats et les déchets verts. Le tonnage du tout-venant a augmenté de manière significative, conséquence des inondations qui ont impacté plusieurs communes du territoire.

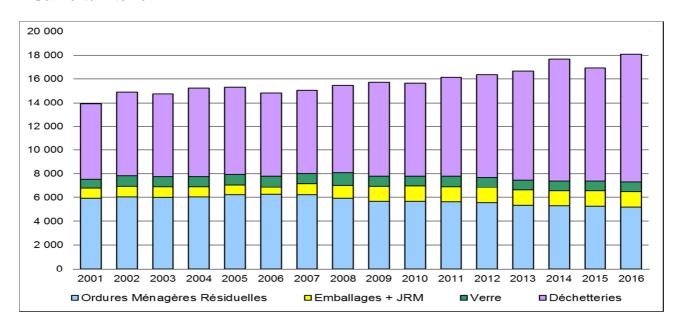
II - ORGANISATION DU SERVICE

3 - Tonnages des différents flux collectés



4 - Evolution des tonnages des déchets collectés

- Sur le territoire



- Comparaison aux données nationales et aux recommandations du Grenelle.

Kg/hab/an	OMR	EJRM	Verre	Déchetterie	Total
Moyennes Nationales*	226	47	38,2	239	550,20
SIRTOMRA	191	47,66	31,56	398	668,22
Ecart	- 35	+ 0,66	- 6,64	+ 159	+ 118,02

^{*}données ADEME, ECO-EMBALLAGE 2013

OMR = En 2016, les ordures ménagères continuent de diminuer. Ce résultat satisfaisant est liée aux efforts des citoyens et aussi aux moyens de communication.

EJRM = Une baisse sensible du tri des emballages et des journaux. Mais le résultat obtenu reste convenable au vu des données nationales.

<u>VERRE</u> = Malgré une communication intensive, le résultat attendu n'est toujours pas atteint.

DECHETTERIE = L'évolution importante des tonnages est liée aux intempéries du 1^{er} semestre 2016.



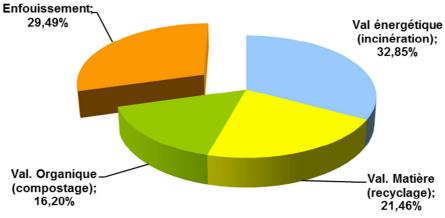
5- Flux des déchets/Modes de traitement

Flux de déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés		
OMR	PàP	5 174	191	CVE de Pithiviers (incinération)
Verre	AV	855	32	Recycleurs divers (SGE)
Emballages+Journaux	PàP et AV	1 291	48	Centre de tri de Pithiviers/Recyclage
Déchets verts	Déchetteries	2 967	110	compostage
Gravats	Déchetteries	3 238	120	CET III de Dadonville/enfouissement
Tout venant	Déchetteries	2 166	80	Enfouissement ou tri
Tout venant incinerable	Déchetteries	577	21	CVE de Pithiviers (incinération)
Ferraille	Déchetteries	474	17	Recyclage
Bois	Déchetteries	456	17	Recyclage
Eco Mobilier	Déchetteries	157	6	Recyclage
Cartons	Déchetteries	242	9	Recyclage
Cartouches d'encre	Déchetteries	1	0,04	Recyclage/incinération
Dosettes Nespresso	Déchetteries	2	0,07	Recyclage
Lampes, néons, tubes	Déchetteries	2	0,06	Recyclage
Piles	Déchetteries	3	0,10	Recyclage
Huiles de vidange	Déchetteries	19	0,71	Recyclage
Huiles de cuisine	Déchetteries	-	-	Recyclage
Batteries	Déchetteries	1	0,04	Recyclage
DEEE	Déchetteries	309	11	Recyclage
TLC (textiles)	Déchetteries	119	4,39	Réutilisation, recyclage
Autres DDM	Déchetteries	40	1,48	Recyclage ou élimination selon nature
TOTAL		18 093	668	

6- Modes de valorisation

Mode de traitement	Tonnage (t)	Tonnage /hab	Pourcentage
Valorisation énergétique (incinération)	6 020	222	32,85%
Recyclage	3 931	145	21,46%
Compostage	2 967	110	16,20%
Elimination (enfouissement,)	5 404	199	29,49%

229 tonnes de la collecte sélective passées sur le tapis de tri étant des « refus » ont finalement été incinérées.



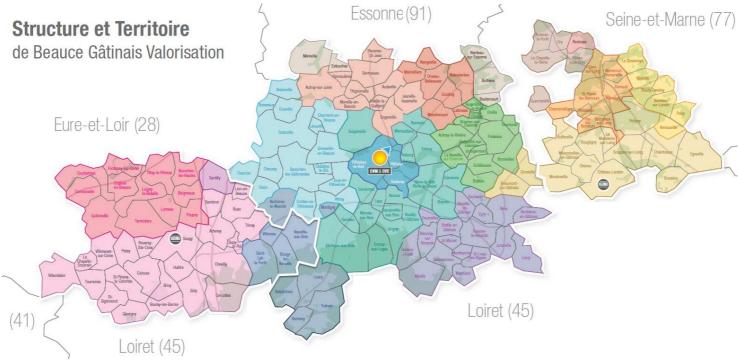
100 % des déchets collectés en porte à porte et points d'apports volontaires sont valorisés. 49,84 % des déchets apportés en déchetteries sont valorisés.

Le taux global de valorisation est de 70,41 % contre 71.85 % en 2015. (Augmentation du tout-venant non valorisable dû aux inondations)

II - ORGANISATION DU SERVICE

7- Installations de traitement et localisation du syndicat de traitement

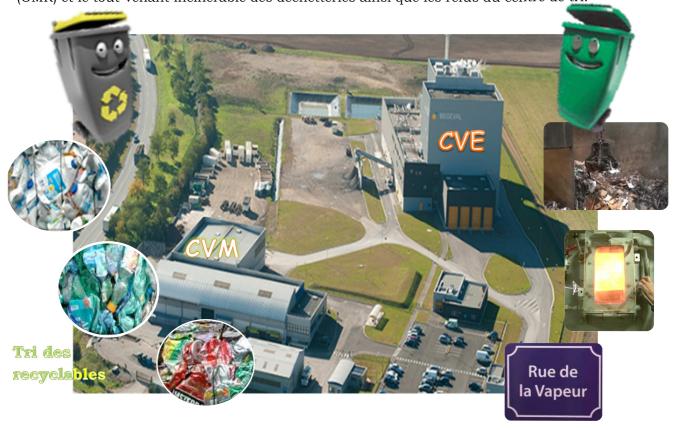




Le syndicat de traitement Beauce Gâtinais Valorisation (BGV) regroupe le territoire des trois syndicats de collecte : SMETOM, SITOMAP et SIRTOMRA. Installé à Pithiviers, il s'est doté d'un outil de traitement appelé BEGEVAL, composé :

- d'un centre de valorisation matières qui trie les emballages issus de la collecte sélective, les journaux-magazines et les cartons de déchetteries,

- d'un centre de valorisation énergétique qui incinère les ordures ménagères résiduelles (OMR) et le tout-venant incinérable des déchetteries ainsi que les refus du centre de tri.



8- Erreurs de tri « Refus de tri de collecte sélective »



Depuis le 1^{er} janvier 2009, douze caractérisations minimum sont faites chaque année sur les emballages ménagers livrés au centre de tri.

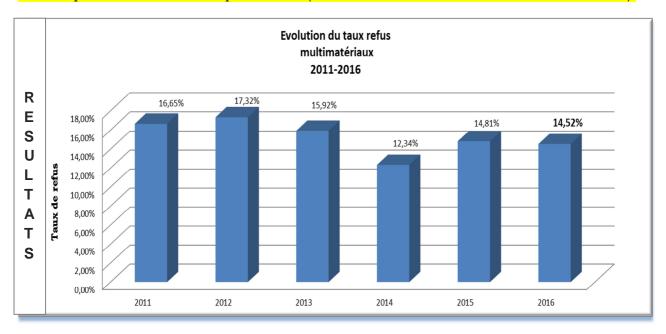
Méthode de caractérisation

Un échantillon d'au moins 40 kilogrammes de déchets de la collecte sélective livrée par le SIRTOMRA est prélevé dès l'arrivée de la benne de collecte au centre de tri, puis trié par type de matériau. Chacun est pesé afin de déterminer sa proportion dans l'échantillon.

Ces valeurs sont appliquées mensuellement aux tonnages apportés afin de répartir équitablement les matériaux revendus entre les trois syndicats de collecte.

Les erreurs de tri, séparées et quantifiées, constituent le **refus de tri**, exprimé en pourcentage du poids total collecté.

A noter que le refus de tri « compte double » (facturé une fois au tri et une fois à l'incinération).



Le taux obtenu en 2016 reste tout à fait acceptable puisque l'objectif est de passer en dessous des 15 % de refus.





1 - Principales prestations rémunérées à des entreprises



Nature de prestation	Nom de l'entreprise	Type et durée du contrat	Échéance	Montant annuel (K€ HT)	Evolution 2016/2015
Collecte en porte à porte OM et multimatériaux	Véolia propreté	MP 5 + 2 ans	31/03/2018 à 2020	696,62	- 1,72 %
Collecte et transfert verre (Chaingy)	Véolia propreté	MP 5 + 2 ans	31/03/2018 à 2020	32,80	
Exploitation déchetteries	Véolia propreté	MP 5 + 2 ans	28/02/2015 à 2017	608,68	+ 4,50 %
Collecte et traitement DMS	Triadis, BS Environnement	Contrat 1 an	31/12/2016	13,60	+ 112 %
TOTAL					+ 1,66 %
Entretien et analyses quai de transfert de Sougy	Seror, Eurofins, Pescheteau Paysages	Contrat 1 an	31/12/2016	94,75	Montant remboursé par BGV

L'année 2016 a été marquée par des inondations exceptionnelles qui ont touché plusieurs communes du territoire du SIRTOMRA. Le syndicat n'ayant pas la compétence « collecte des encombrants » a fait preuve de solidarité auprès des communes les plus touchées, en prenant en charge le coût du traitement des déblais, ce qui explique en partie l'augmentation + 4,71% du coût d'exploitation des déchetteries.

2 - Principaux investissements réalisés par le SIRTOMRA

Nature de prestation	Nom de l'entreprise	Montant annuel (K€ HT)
Achat bacs roulants CS	Plastic Omnium	10,20
Réalisation bacs rétention des huiles	Crambes	2,36
Marquage au sol - déchetteries	France ligne	1,55
Création aire béton long muret	Crambes	3,14
Acquisition tente pliante	Interouge	0,41
Acquisition Egout'huile	Manergo	1,23
Droits logiciels comptabilité et paie	Segilog	0,96
TOTAL		19,85

3 - Participation au syndicat de traitement (BGV)

Participation 2016	Reversement du trop-versé 2015	Charge 2016
K€ HT	K€ HT	K€ HT
1 626,78	350,71	1 276,07

III - COUT DU SERVICE

4 - Indicateurs économiques

Les investissements, les amortissements et autres opérations d'ordre ne sont pas pris en compte dans ces calculs de coût d'exécution du service. Cependant, les sommes correspondantes font partie du budget et doivent être immobilisées.

Indicateurs économiques		2016		2015			2014	
du SIRTOMRA		K€/HT	€/hab.		K€/HT	€/hab.	K€/HT	€/hab.
Somme des charges		3 043,16	112,34		2 927,40	108,99	2 983,18	111,07
Recettes industrielles	-	264,01	9,75	-	265,68	9,89	- 260,95	9,72
Coût technique	=	2 779,15	102,60	=	2 661,72	99,10	= 2722,22	101,35
Soutiens	-	347,92	12,84	-	344,48	12,83	- 347,31	12,93
Coût partagé	=	2 431,23	89,75	=	2 317,25	86,27	= 2 374,92	88,42
Subventions	-	7,72	0,28	-	0,00	0,00	- 0,00	0,00
Coût aidé	=	2 423,51	89,47	Ш	2 317,25	86,27	= 2 374,92	88,42

TEOM		2 875,00	106,14	2 850,00	106,11	2 890,00	107,60
En 2016 : 27 088 habitants	En 2015-2014 :	26 859 habitants	En 2013 : 2	6 729 habitants E	n 2011-2012	: 25 645 habitant	S

<u>Les recettes industrielles</u> comprennent :

- La facturation des professionnels en déchetterie,
- La vente de ferrailles de déchetterie,

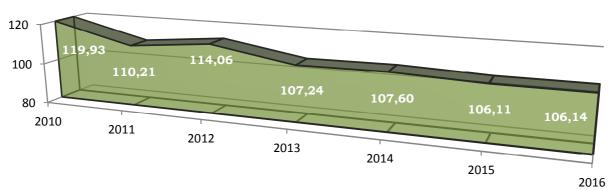
NB : La revente des matériaux de recyclage est déduite du coût d'exploitation du CVM appelé par BGV.

<u>Les soutiens</u> sont constitués des versements perçus pour les performances de tri et les efforts de communication de la part de :

- Eco-Emballages,
- Eco Mobilier,
- Eco DDS
- Eco-Folio,
- Eco TLC,
- OCAD3E.

5 – Coût de la TEOM par habitant

Coût €



Malgré le surcroît de tonnages en déchetteries, l'institution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et l'augmentation du taux de TVA, on constate que depuis 2010 le coût de la TEOM par habitant à significativement baissé.

Le public scolaire



Des animations sur le thème du tri et de la réduction des déchets ont eu lieu dans différents établissements scolaires du territoire.

* 650 élèves de la maternelle à la 6° ont été sensibilisés dans cinq communes : St Péravy la Colombe, Neuville aux Bois, Patay, Gidy et Saint Lyé la Forêt.



Une opération Nettoyons la Nature a été organisée par l'association APENO de Saint Lyé la Forêt avec tous les élèves de l'école. 40 kg de déchets ramassés en une matinée autour de l'école et de la salle des fêtes de la commune. Pour remercier les enfants, un diplôme leur a été remis.



Diplôme créé par le SIRTOMRA

Le grand public

Information des nouveaux habitants

Lors de leur arrivée sur le territoire du SIRTOMRA, nous rencontrons systématiquement les nouveaux habitants pour leur fournir une poubelle jaune, les sensibiliser au tri des déchets et leur remettre le guide de tri. Nous leur indiquons également la déchetterie la plus proche et l'emplacement des colonnes à verre et textiles. Enfin nous leur proposons de coller, s'ils le souhaitent, un stop-pub sur leur boite aux lettres.



¥

Le SIRTOMRA présent sur les manisfestations

Une animation de stand sur le tri et la prévention des déchets à eu lieu lors de la fête du Pays à Neuville aux Bois, et des rencontres Tournoises à Tournoisis qui étaient sur le thème du recyclage. Nous avons aussi participé à la semaine de la réduction des déchets où nous avons été à la rencontre des habitants lors des marchés de Neuville aux Bois, Artenay, Patay et Orgères en Beauce. Un quizz sur la réduction des déchets était organisé, puis un tirage au sort des bonnes réponses a permis de faire gagner des kits de réduction des déchets.





Les **totems de tri** ont été empruntés lors de manifestations : <u>Sportives</u> : tournois de volley, de foot et de basket et course cycliste et course à pieds à Neuville aux Bois; Course cycliste à Fontenay sur Conie.

<u>Festives</u>: fête du pays de Neuville aux Bois, fête du pays de Villereau, kermesses de l'école St Joseph de Neuville aux Bois et de l'école d'Orgères en Beauce, brocante du quartier des Proulaines de Neuville aux Bois.

Du matériel pour une **opération nettoyons la nature** a été mis à la disposition de
l'association APENO pour ramasser les
déchets de la commune de Saint Lyé la forêt.



¥

Les visites de Begeval

Sur simple inscription, des visites du centre de tri et de l'usine d'incinération de Pithiviers ont été organisées pour :

- 165 élèves du collège de Neuville aux Bois
- 72 adultes sont venus de tout le territoire lors des portes ouvertes organisées par le SIRTOMRA.

Ce sont 237 habitants qui ont découvert ce qui se passe une fois leurs déchets collectés à leur porte et qui ont pu comprendre l'intérêt du tri et du recyclage. Une visite pédagogique pour tous et très appréciée.



Outils de communication

✓ Dans le cadre notre labellisation « territoire à énergie positive », la première action a été de créer un guide de tri original. Les 12 000 foyers du territoire l'ont reçu sous enveloppe portant le logo du SIRTOMRA.





Le journal du syndicat « n'en jetez plus! » riche d'informations et de consignes est distribué une fois par an.

✓ Le SIRTOMRA s'est doté d'un barnum jaune à la couleur du couvercle du bac du tri pour être bien visible lors des manifestations.



V - MESURES DE PREVENTION

Les collectivités et établissements publics en charge de la collecte et/ou du traitement des déchets ménagers doivent prendre des mesures pour prévenir les risques des opérations d'élimination des déchets ménagers sur la santé de l'homme et sur l'environnement. Il est aussi de leur devoir de prévenir la production des déchets : prévention quantitative et qualitative.



1- Mesures de prévention /risques sur la santé

- Collecte des DASRI (piquants/coupants) dans les quatre déchetteries avec la filière DASTRI.
- Collecte des déchets dangereux spécifiques par la filière ECO-DDS
- Aménagement avec les communes, des circuits de collecte pour améliorer la sécurité des ripeurs et respecter la recommandation de la CRAM et le code du travail.
- Le CVE de Pithiviers traite (entre autres) les ordures ménagères du SIRTOMRA. Il respecte très largement les normes européennes d'émissions (rejets gazeux, liquides et solides). Les eaux industrielles sont en circuit fermé. La chaleur produite est valorisée par co-génération (vente de vapeur et d'électricité). Les autres mesures de prévention du syndicat de traitement figurent au rapport annuel de BGV.

2- Mesures de réduction des déchets (quantité et nocivité)

- Animations en milieu scolaire sur le recyclage (Rouletaboule, atelier de fabrication de papier recyclé), et le compostage des déchets fermentescibles.
- Intervention de l'association « Loiret Nature Environnement en milieu scolaire sur le thème du compostage et le papier recyclé.
- Animations de promotion de la réduction des déchets à la source.
- Subvention versée aux particuliers à l'achat de composteurs pour favoriser le traitement à domicile des déchets fermentescibles et réduire ainsi les quantités de déchets à collecter et incinérer. **30 subventions versées en 2016**, (702 depuis le début de l'opération en 2008).
- Signature d'une convention avec Eco-TLC et d'un contrat avec le Relais pour la collecte des textiles, linge et chaussures.
- Signature d'un contrat avec Eco-Mobilier pour la collecte des éléments d'ameublement.
- Création d'un Roll-Up les 3R : Recycler, Réutiliser, Réduire
- Diverses actions de sensibilisation des usagers à la collecte sélective.
- Bennes de collecte loguées :

Trier c'est préserver





VI - TABLEAU DE BORD DE SYNTHESE



1- Caractéristiques du syndicat de collecte

- Nom: SIRTOMRA (Syndicat Intercommunal mixte de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Artenay)
- **Compétences** : Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Le traitement est délégué à BGV.
- Nombre de communes : 40 (dont 4 communautés de communes)
- **Population desservie**: 27 088 habitants (INSEE 2014)

2- Indicateurs techniques sur les opérations de collecte

Mode de gestion du service de collecte Prestation					
Fréquence totale des collectes par semaine	1				
	2016	évolution /2015			
Tonnage total de déchets collectés (PAP+AV + déchetteries)	18 093	+ 4,73 %			
Ratio par habitant de déchets collectés (Kg/hab.)	668	+ 3,88 %			
Ratio par habitant d'ordures ménagères résiduelles collectés kg/hab	191	- 2,24 %			
Ratio par habitant d'emballages et journaux collectés (hors verre)	47,66	- 2 %			
Taux de refus	14,52%	- 0,29 points			
Nombre d'habitants par déchetterie	6 721	-			
Ratio par habitant de déchets apportés en déchetterie kg/hab	398	+ 8,11 %			
Part des déchets collectés dirigés vers une filière de valorisation	70,41%	- 1,44 point			
Mode principal de traitement des déchets ménagers	Incinération				

En 2016: 27 088 habitants

3- Indicateurs économiques

2016		2015			2014		
	K€/HT	€/hab.		K€/HT	€/hab.	K€/HT	€/hab.
	3 043,16	112,34		2 927,40	108,99	2 983,18	111,07
-	264,01	9,75	•	265,68	9,89	- 260,95	9,72
=	2 779,15	102,60	Ш	2 661,72	99,10	= 2722,22	101,35
-	347,92	12,84	•	344,48	12,83	- 347,31	12,93
=	2 431,23	89,75	II	2 317,25	86,27	= 2 374,92	88,42
-	7,72	0,28		0,00	0,00	- 0,00	0,00
=	2 423,51	89,47	Ш	2 317,25	86,27	= 2 374,92	88,42
	- = - =	K€/HT 3 043,16 - 264,01 = 2 779,15 - 347,92 = 2 431,23 - 7,72	K€/HT €/hab. 3 043,16 112,34 - 264,01 9,75 = 2 779,15 102,60 - 347,92 12,84 = 2 431,23 89,75 - 7,72 0,28	K€/HT €/hab. 3 043,16 112,34 - 264,01 9,75 = 2 779,15 102,60 - 347,92 12,84 = 2 431,23 89,75 - 7,72 0,28	K€/HT €/hab. K€/HT 3 043,16 112,34 2 927,40 - 264,01 9,75 - 265,68 = 2 779,15 102,60 = 2 661,72 - 347,92 12,84 - 344,48 = 2 431,23 89,75 = 2 317,25 - 7,72 0,28 - 0,00	K€/HT €/hab. K€/HT €/hab. 3 043,16 112,34 2 927,40 108,99 - 264,01 9,75 - 265,68 9,89 = 2 779,15 102,60 = 2 661,72 99,10 - 347,92 12,84 - 344,48 12,83 = 2 431,23 89,75 = 2 317,25 86,27 - 7,72 0,28 - 0,00 0,00	K€/HT €/hab. K€/HT €/hab. K€/HT 3 043,16 112,34 2 927,40 108,99 2 983,18 - 264,01 9,75 - 265,68 9,89 - 260,95 = 2 779,15 102,60 = 2 661,72 99,10 = 2 722,22 - 347,92 12,84 - 344,48 12,83 - 347,31 = 2 431,23 89,75 = 2 317,25 86,27 = 2 374,92 - 7,72 0,28 - 0,00 0,00 - 0,00

TEOM		2 875,00	106,14	2 850,00	106,11	2 890,00	107,60
En 2016 : 27 088 habitants	En 2015-2014 : 26 859 l	habitants	En 2013 : 2	6 729 habitants E	n 2011-2012	: 25 645 habitant	s

Pour les indicateurs relatifs au seul traitement, se référer au rapport annuel de BGV.

LEXIQUE.

AV Apport Volontaire

C2; C1; C0,5 Traduit la fréquence de collecte : C2 = 2 fois par semaine, C1 = une fois

par semaine, C0,5 = une fois par quinzaine,

CC Communauté de Communes

CG Conseil Général
CS Collecte Sélective

CVE Centre de Valorisation Energétique (usine d'incinération avec valorisation

énergétique - électricité ou vapeur)

CVM Centre de Valorisation Matière (centre de tri des déchets recyclables)

DASRI Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DDM Déchets Dangereux des Ménages

DMS Déchets Ménagers Spéciaux

DEA Déchets d'Eléments d'Ameublement

DEEE Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

EE Eco-Emballages

EF Eco-Folio

EJRM Emballages Journaux Revues Magazines

JRM Journaux, Revues, Magazines

MM Multi Matériaux (collecte des emballages recyclables hors verre et des

journaux, papiers dans le même bac)

MP Marché Public

OCAD3E Organisme Chargé de l'Organisation de la Collecte des DEEE

OM Ordures Ménagères

OMR Ordures Ménagères Résiduelles

PAP Porte à Porte

TEOM Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TEPCV Territoire à Energie Positive de la Croissance Verte

Délégués au SIRTOMRA

	Communauté de	commune de la E	Beauce Loirétaine			
Commune	Titula	aires	Suppléants			
Artenay	M. Gudin	Mme Soubieux	Mme Billiard	M. Vaury		
Boulay les Barres	M. Piedallu	Mme Lamy	M. Fuhrer	M. Guillon		
Bricy	M. Aubert	M. Picault	M. Perdereau LR	M. Roblin		
Bucy le Roi	Mme Lepage-Karadjian	M. Nodimar	M. Ferreira	M. Greffin		
Cercottes	M. Savouré-Lejeune	M. Léger	M. Loiseau	M. Gaullier		
Chevilly	M. Texier	M. Jolliet	Mme Goulard	M. Ravaux		
Coinces	M. Della Monica	M. Hurault	M. Brunel	Mme Masson		
Gemigny	M. Caillard	M. Pinsard	M. Leconte	M. Beurienne		
Gidy	Mme Fouchet	M. Perron	M. Buisson	M. Perdereau B		
Huêtre	M. Perdereau P	M. Charpentier	M. Bracquemond D	M. Bracquemond T		
La Chapelle Onzerain	M. Moreau	Mme Le Gall	M. Chavigny	M. Richer		
Lion en Beauce	Mme Bliard	M. Fauchet	M. Dupré	M. Popot		
Patay	Mme Rozier	Mme Sevestre	M. Voisin	M. Vellard		
Rouvray Sainte Croix	M. Llopis	M. Gaucher	Mme Alves	M. Ticot S		
Ruan	M. Vannier	Mlle Sevin	M. Morise	M. Vappereau		
Sougy	M. Pouradier	M. Sevin	M. Billard	M. Fesneau		
St Péravy la Colombe	M. Pelé	M. Barrault	M. Dousset	Mme Laine		
Saint Sigismond	Mme Sallé	M. Pellé	M. Soupiron	M. Sevin		
Tournoisis	M. Debrée	M. Louis	M. Jeffray	M. Martin		
Trinay	Mme Pecheux	Mme Guidez	M. Mesland	M. Beaufort		
Villamblain	M. Ruyffelaere	M. Claveau	Mme Duc	M. Livi		
Villeneuve sur Conie	M. Thomain	M. Dufour	M. Marcille	M. Guérin		
	Communauté de d	communes de la	Beauce d'Orgères			
Commune	Titula	aires	Suppléants			
Baigneaux	Mme Peillon	Mme Morize	M. Doisneau	Mme Le Mette		
Bazoches les Hautes	M. Peigné	M. Johier	M. Haquet	M. Bretheau		
Cormainville	M. Sicot	Mme Pichon	M. Legrand	Mme Moreau		
Courbehaye	Mme Meyer	Mme Dauvergne	M. Leveillard	M. Crosnier D		
Dambron	M. Boucher B	Mme Denizet	Mme Pasquet	M. Boucher B		
Fontenay sur Conie	M. Allais	M. Daubin	Mme Landeau	Mme Boizard		
Guillonville	M. Moreau	M. Hardy	M. Le Poul	M. Chamard		
Loigny la Bataille	M. Roger	M. Hudebine	Mme Brousseau	M. Pescheteau		
Lumeau	M. Bracquemond J	M. Richard	M. Chenu	M. Le Callonnec		
Orgères en Beauce						
	M. Hudebine	M. Legourd	M. Bourgeois	M. Bourgevin T		
Poupry	Mme Menard	Mme Santos Afonso	Mme Richard	M. Coculet		
Poupry Terminiers	Mme Menard M. Perdereau D	Mme Santos Afonso Mme Huguet	Mme Richard M. Foiret	M. Coculet M. Léger		
Poupry	Mme Menard M. Perdereau D Mme Sevestre	Mme Santos Afonso Mme Huguet M. Doublier	Mme Richard M. Foiret Mme Lallemant	M. Coculet M. Léger M. Pommier		
Poupry Terminiers	Mme Menard M. Perdereau D	Mme Santos Afonso Mme Huguet M. Doublier	Mme Richard M. Foiret Mme Lallemant	M. Coculet M. Léger M. Pommier		
Poupry Terminiers Tillay le Péneux Commune	Mme Menard M. Perdereau D Mme Sevestre	Mme Santos Afonso Mme Huguet M. Doublier communes de la E	Mme Richard M. Foiret Mme Lallemant Beauce de Janville	M. Coculet M. Léger M. Pommier pléants		
Poupry Terminiers Tillay le Péneux	Mme Menard M. Perdereau D Mme Sevestre Communauté de c	Mme Santos Afonso Mme Huguet M. Doublier communes de la E	Mme Richard M. Foiret Mme Lallemant Beauce de Janville	M. Coculet M. Léger M. Pommier		
Poupry Terminiers Tillay le Péneux Commune	Mme Menard M. Perdereau D Mme Sevestre Communauté de C Titula M. Lachaume	Mme Santos Afonso Mme Huguet M. Doublier communes de la E	Mme Richard M. Foiret Mme Lallemant Beauce de Janville Sup M. Poisson	M. Coculet M. Léger M. Pommier pléants		
Poupry Terminiers Tillay le Péneux Commune	Mme Menard M. Perdereau D Mme Sevestre Communauté de C Titula M. Lachaume	Mme Santos Afonso Mme Huguet M. Doublier communes de la Eaires M. Moreau Ité de communes	Mme Richard M. Foiret Mme Lallemant Beauce de Janville Sup M. Poisson de la Forêt	M. Coculet M. Léger M. Pommier pléants		
Poupry Terminiers Tillay le Péneux Commune Santilly	Mme Menard M. Perdereau D Mme Sevestre Communauté de C Titula M. Lachaume Communauté	Mme Santos Afonso Mme Huguet M. Doublier communes de la Eaires M. Moreau Ité de communes	Mme Richard M. Foiret Mme Lallemant Beauce de Janville Sup M. Poisson de la Forêt	M. Coculet M. Léger M. Pommier pléants Mme Pilot		
Poupry Terminiers Tillay le Péneux Commune Santilly Commune	Mme Menard M. Perdereau D Mme Sevestre Communauté de C Titula M. Lachaume Communaut Titula	Mme Santos Afonso Mme Huguet M. Doublier communes de la Eaires M. Moreau Ité de communes aires	Mme Richard M. Foiret Mme Lallemant Beauce de Janville Sup M. Poisson de la Forêt Sup	M. Coculet M. Léger M. Pommier pléants Mme Pilot pléants		
Poupry Terminiers Tillay le Péneux Commune Santilly Commune Bougy lez Neuville	Mme Menard M. Perdereau D Mme Sevestre Communauté de C Titula M. Lachaume Communau Titula Mme Marois	Mme Santos Afonso Mme Huguet M. Doublier communes de la Eaires M. Moreau Ité de communes aires M. Paty	Mme Richard M. Foiret Mme Lallemant Beauce de Janville Sup M. Poisson de la Forêt M. Dufour	M. Coculet M. Léger M. Pommier Pipléants Mme Pilot Mme Vincenot		

Editeur : SIRTOMRA
Directeur de publication : Jean-Louis RICHARD
Dépôt légal : juin 2017
Imprimé par Images'IN – Neuville Aux Bois